UNE MEILLEURE RETRAITE TOUT EN MUSIQUE AVRIL 2016

en concert

en concert traite de questions de portée générale
et explique comment fonctionne votre régime de retraite.

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Voici la nouvelle version redessinée et simplifiée de votre bulletin en concert, qui vous offre maintenant des informations plus concises et plus visuelles. Nous espérons que vous aimerez cette nouvelle approche. Faites-nous part de vos commentaires par courriel à **info@mpfcanada.ca.**

SOYEZ AU RENDEZ-VOUS

Ajoutez votre courriel et vérifiez vos coordonnées personnelles à **www.mpfcanada.ca.**

SITUATION DE LA CAISSE

Le montant utilisé pour verser les prestations en provenance du régime repose sur trois facteurs :

1. Les sommes versées à la Caisse par les employeurs

Entre 2009 et 2014, le montant des cotisations patronales annuelles versées dans la Caisse n'a pas changé. Cela signifie que la Caisse reçoit exactement le même montant de cotisations chaque année.

2. Le revenu sur les placements obtenu par la Caisse

Durant les 15 dernières années, le taux moyen de rendement sur l'actif de la Caisse représente seulement la **moitié** du taux obtenu durant les 15 années antérieures. Cela a entraîné une importante baisse des montants dont dispose la Caisse pour acquitter les prestations maintenant et à l'avenir.

Légende de deux périodes de 15 années :

RELEVÉ DE PRESTATIONS ANNUEL

Conformément aux règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, la Caisse envoie les relevés annuels aux participants avant le 30 juin. Vérifiez votre courrier pour la réception de votre relevé. De plus, les retraités qui touchent une rente de retraite commenceront à recevoir un relevé annuel dès cette année.

Pour plus d'information sur les cotisations de retraite reçues en votre nom, visitez le **www.mpfcanada.ca.**

Rendements moyens sur les placement

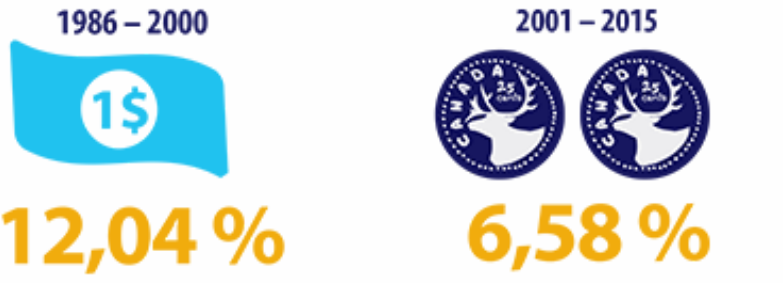

3. Montant versé par la Caisse en prestations aux retraités et bénéficiaires

Même si le nombre de participants actifs de la Caisse n'a pas augmenté de 2009 à 2014, les prestations versées aux retraités ont progressé de 50 % et le nombre de retraités s'est accru de 33 %. Il reste donc moins de fonds pour investir à long terme.

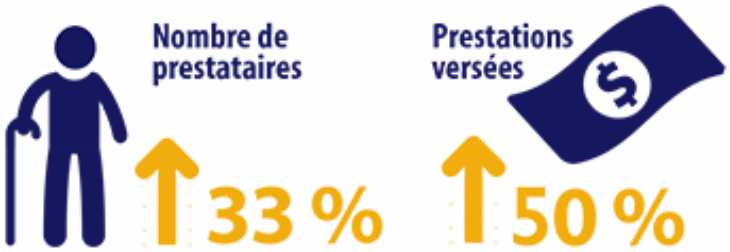

La Caisse continue d'avoir des actifs suffisants pour acquitter les prestations. Par contre, la tendance d'un nombre accru de prestataires conjugué à une population stable de participants constitue un défi financier, que la Caisse continue de relever.

Passez à www.mpfcanada.ca pour trouver l'information dont vous avez besoin.

RECEVREZ-VOUS DES PRESTATIONS À LA RETRAITE?

Cela dépend des cotisations versées à la Caisse par vos employeurs en votre nom. Assurez-vous que vos contrats incluent des dispositions sur les cotisations de retraite et que votre directeur musical soumet les contrats au bureau de la section locale FAM appropriée ou à FCM / FAM. Aucune cotisation, aucune prestation de retraite. Vérifiez les cotisations versées en votre nom en ligne au **www.mpfcanada.ca.** Évitez les mauvaises surprises à la retraite. **Restez vigilant.**

Caisse de retraite des musiciens du Canada
2255 Sheppard Avenue Est
Bureau A110, Toronto
Ontario M2J 4Y1

tél : 416.497.4702
tc : 416.497.4742
sans frais : 1.888.462.6666
www.mpfcanada.ca

Veuillez envoyer vos questions ou commentaires par écrit :
info@mpfcanada.ca.